



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

**AVIS DE PROMULGATION  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2025 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2002 CONCERNANT LA CIRCULATION**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, le 3 juin 2025.

***Règlement numéro 349-2025 modifiant le Règlement numéro 171-2002 concernant la circulation***

Ce règlement a pour objet d'ajouter deux (2) panneaux STOP aux intersections de la rue de la Station et à la rue et au rang de la Haute-Ville.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 80, route de la Station, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Louise, ce quatrième (4<sup>e</sup>) jour de juin 2025.

(signé) Margot Rossignol

Margot Rossignol

Directrice générale et greffière-trésorière

**Certificat de publication de l'avis public**

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Louise, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le ***Règlement numéro 349-2025 modifiant le Règlement numéro 171-2002 concernant la circulation***, sur le babillard extérieur du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité, en date du 4 juin 2025 et qu'il sera publié dans le journal local « Le Parlouisen », parution de juillet 2025.

(signé) Margot Rossignol

Margot Rossignol

Directrice générale et greffière-trésorière